



DÉLIBÉRATION

du 13 février 2024

Présents : 25 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>14 FEV 2024</u> Publiée, le <u>20 FEV 2024</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), <u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON <u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine MARTINY <u>Date de la convocation</u> : 7 février 2024
Délibération n°24.1.15	<u>URBANISME - BÂTIMENTS</u> <i>Révision générale du plan local d'urbanisme – attribution du marché</i>

Madame le Maire expose aux élus que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été approuvé le 18 juillet 2013. Après plus de 10 ans d'application, il apparaît nécessaire de procéder à une révision générale du PLU, afin notamment d'intégrer les évolutions règlementaires du droit de l'urbanisme.

Un dossier de consultation des entreprises pour la révision générale du PLU a été réalisé en interne par les services municipaux et publié du 19 octobre au 4 décembre 2023 à 12h.

Le marché est décomposé en une tranche ferme (comprenant les 4 phases d'élaborations du PLU) et de plusieurs options : la réalisation d'une OAP thématique supplémentaire, la réalisation d'une OAP sectorielle supplémentaire, une réunion de travail supplémentaire, une réunion de concertation supplémentaire, un passage en CDPENAF, une étude Loi Barnier, un inventaire des zones humides, la rédaction d'un règlement local de publicité et un schéma directeur des eaux pluviales.

Deux offres ont été reçues : Ouest Am' et Auddice. Conformément au règlement de consultation, les deux bureaux d'études ont été reçus en audition et une négociation financière a été engagée.

Après analyse, il est proposé de :

- ne pas retenir d'étude Loi Barnier (réalisée par la COMPA sur les ZA) ;
- ne pas retenir de RLP : application de la réglementation nationale ;
- de retenir ultérieurement les réunions supplémentaires, les réunions de concertation, le passage en CDPENAF, les OAP supplémentaires au besoin ;
- retenir la tranche ferme, le SDAP et une étude zone humide (plusieurs selon les besoins pourront être affermi ultérieurement).

	QUEST AM	AUDDICE
Phase 1	19 302,00 €	22 200,00 €
Phase 2	7 450,00 €	12 320,00 €
Phase 3	21 080,00 €	28 685,00 €
Phase 4	9 210,00 €	9 770,00 €
TOTAL Tranche ferme	57 042,00 €	72 975,00 €

Zones humides (5 à 10 000m ²)	405,00 €	700,00 €
SDAP	18 065,00 €	13 000,00 €
TOTAL (HT)	75 512,00 €	86 675,00 €

Les offres ont été analysées conformément au règlement de consultation prévoyant 40 points pour le prix et 60 pour le critère technique :

	OUEST AM	AUDDICE
PRIX	40	34,85
TECHNIQUE	55	49,5
TOTAL	95	84,35

Il est donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise OUEST AM', mieux disante pour un montant de 75 512€ HT.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code de la commande publique ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la présentation en CAO le 6 février 2024 ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

- ▶ **ATTRIBUE** le marché de révision générale du Plan local d'Urbanisme à l'entreprise Ouest Am' ;
- ▶ **RETIENT** la tranche ferme, la réalisation d'un SDAP et une étude zone humide pour un montant de 75 512€ HT (90 614,40€ TTC)
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et tous les éléments nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le Maire,
Nadine YOU

Sandrine MARTINY
Secrétaire de séance


